

toutefois il y a eu excédant, celle à laquelle nous pouvions nous attendre, si nous en jugeons d'après le passé de ce pays. Ce surplus provient d'une importation moyenne, parce que cette importation est taxée à un taux en somme exorbitant, et plus exorbitant encore si vous examinez les détails de cette taxation.

Une des lois de la dernière session donnait le pouvoir de nommer des juges pour la province de Québec. Bien que sur d'autres questions les ministres aient montré de l'activité; bien que nous les ayons vus partout excepté ici; bien qu'ils aient parcouru le pays d'une extrémité à l'autre, je suppose qu'on ne devait pas s'attendre à ce qu'ils aient trouvé le temps de mettre à exécution cette partie de la législation. On m'a dit, lorsque je suggérai que l'on pourrait prendre d'autres arrangements qui donneraient à la province de Québec un système judiciaire plus efficace, sans faire de dépenses et sans augmenter le nombre des juges, que la chose pressait, qu'elle était urgente, que l'on devait adopter alors cette mesure parce que les affaires des plaideurs de la province de Québec exigeaient la nomination d'un nouveau juge. La loi a été adoptée, elle a été mise en vigueur et le juge n'est pas nommé. Pourquoi cela? Quelle est la difficulté? Cette nomination est-elle impossible? S'est-on aperçu qu'on n'avait pas besoin de ce juge? Est-ce l'embarras du choix qui a empêché de faire la nomination? Comment se fait-il que ce qui était trop nécessaire pour permettre d'examiner un autre projet ait fini par n'être plus nécessaire?

Il en est de même au sujet d'une autre institution, le pénitencier de Saint-Vincent de Paul; nous avions un rapport qu'il était nécessaire de remplacer le préfet et qu'il était nécessaire de réorganiser cet établissement.

Il était rumeur que nous devions perdre un député respecté de cette Chambre, l'honorable député de l'Assomption (M. Hurteau.) On nous a dit qu'il était sur le point de préférer la présidence d'une troupe de criminels, à la société des hommes respectables qui composent cette Chambre. Mais nous sommes heureux de savoir qu'il est encore avec nous, et nous aimerions à savoir pourquoi.

Sir JOHN A. MACDONALD. Il ne peut pas vous abandonner.

M. BLAKE. On dit qu'il y avait une petite condition de laquelle dépendait sa nomination à cette charge élevée; ou dit qu'il était obligé de faire des arrangements satisfaisants pour le comté et qu'il n'a pu y réussir, à cause de l'embarras du choix des candidats conservateurs. Mon honorable ami, qui sourit vis-à-vis de moi, s'est rendu dans ce comté et il a constaté qu'il était impossible de mettre fin à ces différends. Alors l'honorable député de l'Assomption a annoncé qu'il gardait son mandat qu'il avait été prêt d'abandonner, et mon honorable ami, le député de Bagot, (M. Mousseau) l'a félicité de l'esprit de patriotisme qui le portait, dans de telles circonstances et à cause de ces difficultés, à rester député de cette Chambre et à ne pas accepter la charge de préfet du pénitencier. Et puis, après plusieurs mois de discussion, le pénitencier était encore sans préfet et ce n'est que tout dernièrement qu'on a conclu un arrangement pour nommer un officier à cette charge. Ainsi, il est évident que des considérations politiques, que le patronage que mon honorable ami, le député de Beauharnois, (M. Bergeron,) désire tant voir maintenir, ont mis des grands obstacles à la bonne administration du service public dans une affaire importante.

Je partage naturellement et très-sincèrement, les sentiments qui ont été exprimés dans le discours au sujet du malheur qui a frappé la république des Etats-Unis d'Amérique. Nous devons tous faire de même, et nous entendre non-seulement sur l'intention, mais aussi sur le langage dont on s'est servi pour parler de cet événement. Il est pénible de constater qu'un tel événement ait eu lieu dans un siècle de civilisation avancée et que, dans l'histoire de ce grand pays, dans un espace de temps si court, deux des gouverneurs librement

élus de ce pays aient terminé leur carrière d'une manière aussi tragique.

Je n'ajouterai qu'une chose, c'est que nous nous réjouissons de tout cœur d'apprendre que la maladie dont souffrait mon honorable ami de la droite (sir John A. Macdonald) ait heureusement disparu et qu'il se trouve encore au milieu de nous, jouissant de sa santé ordinaire, et que, bien que nous puissions espérer qu'il changera bientôt sa position en cette Chambre, nous avons la confiance que, pendant plusieurs années il continuera à faire bénéficier cette Chambre de cette habileté qu'il a jusqu'ici déployée.

Sir JOHN A. MACDONALD. Je puis, de tout cœur, partager l'opinion de mon honorable ami sur plusieurs choses qu'il a dites dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui. D'abord je m'unis à lui pour offrir mes sincères félicitations à celui qui a proposé, et à celui qu'il a appuyé la résolution, pour la manière habile avec laquelle ils ont appelé sur ces résolutions l'attention de la Chambre. Je puis aussi féliciter mon honorable ami de la gauche du ton bienveillant et aimable qu'il a employé pour aborder dès le commencement des travaux parlementaires, la discussion des questions de législation et d'administration dont il a parlé.

Je le remercie, surtout, et très-sincèrement, de l'allusion bienveillante à mon sujet. Nous sommes probablement pour rester l'un vis-à-vis de l'autre; je ne puis espérer — bien que la chose me serait agréable — je ne puis espérer me trouver du même côté que l'honorable député, mais nous nous regarderons aussi agréablement que possible.

Mon honorable ami est, en somme, satisfait de l'adresse et de la mention que l'on y fait de la prospérité extraordinaire du Canada. Il dit qu'autrefois nous nous attribuions tout, mais qu'aujourd'hui nous avons tellement amélioré nos habitudes, nos mœurs et nos opinions, que nous donnons quelques remerciements à la Puissance suprême. L'honorable député dit, que nous avons donné un jour à Dieu et que nous nous en sommes réservé 364. Mon honorable ami paraît regretter ce seul jour, et je crois réellement, d'après le ton — le ton un peu léger — de mon honorable ami qu'il n'a pas été très-reconnaissant ce jour-là. Nous avons sans doute grandement raison d'être reconnaissants des nombreuses années de prospérité que nous avons eues, et une des causes du bonheur qui nous réjouit, moi et les amis qui m'entourent, c'est que la Providence nous a favorisés; et tout ce que nous pouvons nous attribuer, c'est ceci: Ayant la Providence pour nous, nous avons essayé, dans la mesure de nos humbles forces, de développer les intérêts du pays et de faire disparaître l'état de souffrance où il se trouvait; et nous avons l'orgueil de constater, d'après la déclaration de mon aimable ami lui-même, que nos efforts n'ont pas été tout à fait infructueux.

Mon honorable ami a énoncé le vrai principe, je crois, des discussions de ce genre à l'ouverture d'une session du Parlement. Les motions en amendement et les longues discussions sont surannées, excepté dans des cas exceptionnels où l'on doit mettre en doute la continuation de la confiance du parlement dans le gouvernement du jour. Ainsi tout naturellement, le plus tôt la chose peut-être décidée, le mieux c'est; et, à part cette exception, c'est une règle bien comprise aujourd'hui que le plus tôt nous pourrons nous mettre à l'œuvre, le mieux ce sera, et que cette discussion préliminaire est simplement une espèce de répétition sans apprêts.

M. MACKENZIE. Je suis heureux que vous ayez changé d'opinion.

Sir JOHN A. MACDONALD. La chose est vraie, je change quelquefois d'opinion. Je ne suis pas un Bourbon. J'apprends quelque chose si j'en oublie aussi, et, à propos de cela, l'honorable député nous félicite, en diverses occasions, au sujet des modifications apportées aux règlements des terres et autres questions, de ce que nous avons réellement enlevé